

Rapport n°11

Accunsentu per a realizazione di l'affitti esistenti è di a passazione d'una convenzione nova di messa à dispusizione à prò di a Croce Rossa Francese cullucata à u 9 carrughju Auguste Gaudin

Approbation de la résiliation des baux existants et de la passation d'une nouvelle convention de mise à disposition au bénéfice de La Croix Rouge Française au 9 Bd Auguste Gaudin

L'association la Croix Rouge Française est une association loi 1901 déclarée d'utilité publique. Ses missions caritatives revêtent un grand intérêt pour la population bastiaise. Elle exerce sa mission dans 5 secteurs d'activité :

- L'urgence et le secourisme
- L'action sociale
- La santé
- La formation
- La solidarité internationale

Cette dernière occupe un local constitué de 2 lots de copropriété (lots 8 et 9) sis en rez-de-chaussée de l'immeuble situé 9, bd Gaudin, pour lesquels deux baux ont été successivement établis en 2006 et 2009 après leur acquisition :

- bail en date du **10 janvier 2006** pour un local d'une superficie de **46,75m²** (un ancien magasin situé au rez-de-chaussée, première porte à droite – lot 8),
- bail en date du **21 janvier 2009** (modifié par avenant le 30.04.2009 concernant sa durée) pour un local d'une superficie de **98m²** (un ancien magasin avec vitrine d'une superficie de 59 m² (42 m²+17m²) situé au rez-de-chaussée côté rue **et** un local d'une superficie de 39 m² dont l'accès se fait depuis la cour intérieure de l'immeuble – lot 9).

Ces locaux ainsi réunis forment une entité d'un seul tenant d'une superficie totale de 144,75 m².

Les articles 2.1 de ces deux contrats de location stipulent qu'à l'issue d'une période de 10 ans, le montant du loyer devait être révisé pour être aligné sur celui du marché immobilier.

La Croix Rouge Française, par courrier en date du 3 août 2023, a sollicité le maintien des loyers actuels, à savoir :

Pour 2023 les loyers annuels étaient de :

- Bail 2006 : 180, 94 € / an
- Bail 2009 : 400,15 € / an

Soit un montant total annuel pour les 2 locaux de 581,09 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé, pour simplifier la situation administrative, de résilier les deux contrats et de n'en conclure qu'un seul.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal d'une part, d'approuver la résiliation des baux en date du 10 janvier 2006 et du 21 janvier 2009 modifié par avenant du 30 avril 2009, puis d'autre part, d'approuver la mise à disposition du local d'une superficie totale de 144,75 m² au bénéfice de la Croix Rouge Française pour un loyer annuel de 581,09 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la résiliation des baux en date du 10 janvier 2006, et du 21 janvier 2009 modifié par avenant du 30 avril 2009 établis au bénéfice de l'association La Croix Rouge Française.
- D'approuver la mise à disposition au bénéfice de l'association la Croix Rouge Française d'un local de 144, 754 m² sis en rez-de-chaussée du 9, Bd Gaudin pour un loyer annuel de 581, 09 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent.